

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 26 mai 2021
Convocation faite
Le 12 mai 2021

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 18 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mardi dix-huit mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT (à partir du point n° 2021-05-095), M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX (à partir du point n° 2021-05-095), M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, M^{me} Brigitte DUMON, MM. Jean GUION, Gérald GIULIANI, M^{me} Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{mes} Angélique WAUTOT (jusqu'au point n° 2021-05-094), Jennifer PECHEUX (jusqu'au point n° 2021-05-094), M. Julien VERGÉ, M^{me} Amélia MOUSSAOUI, MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. FRANCOTTE), Daniel DURBECQ (pouvoir à M. GUION), M^{me} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. GUION).

M. Richard CHRISMENT, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2021-05-094 Validation de la lettre d'engagement de la Communauté au Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE) (annexe)

Considérant la mise en place par l'État, en concertation avec la Région Grand Est et le Département des Ardennes, d'un Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE), visant à accompagner les Collectivités de façon globale, dans l'émergence de projets inscrits dans une dynamique économique, sociale et environnementale,

Considérant que ce PTRTE succèdera, pour notre territoire, au Contrat de Ruralité, signé le 6 juillet 2017,

Considérant la nécessité de signer dès maintenant la lettre d'engagement de notre Communauté de Communes, afin de formaliser nos projets pour l'année 2021 et, in fine, de bénéficier de fonds spécifiques pour la réalisation de ces projets,

Considérant la lettre d'engagement annexée,

Entendu M. Pascal GILLAUD, demander au Président, si les communes seront sollicitées dans la mise en œuvre de ce Pacte,

Entendu le Président lui répondre par l'affirmative, précisant que cette lettre devait être acceptée par tous, et qu'il était évident de concerter tous les Maires dans la rédaction de ce Pacte propre à notre territoire,

Entendu M. Robert ITUCCI demander une précision concernant l'article propre au Plan Friche sur la commune de GIVET, et demander des explications sur la phrase : « GIVET : Friche CELLATEX voire friche SOPAL-GASCOGNE »,

Entendu le Président, lui répondre que cette formulation était due à la propriété privée de la friche SOPAL-GASCOGNE,

Entendu M. Claude WALLENDORFF demander à ce que cet article soit modifié par la phrase suivante : « GIVET : Friche Cellatex et friche SOPAL-GASCOGNE »

Entendu le Président valider cette modification,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

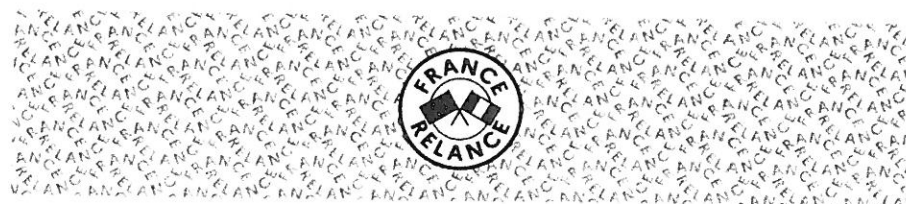
* **valide** le projet de la lettre d'engagement de la Communauté au Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique, annexé,

* **donne délégation** au Président pour finaliser et signer cette lettre d'engagement.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS





Lettre d'engagements à l'élaboration d'un Pacte territorial de relance et de transition écologique de la communauté de communes Ardenne rives de Meuse

Parce que la relance de l'activité du territoire est la priorité aujourd'hui, l'année 2021 marque le début d'une nouvelle ère de contractualisation entre l'État et les collectivités locales avec le lancement des nouveaux contrats de relance et de transition écologique partout sur le territoire national.

L'État, le Conseil régional Grand-Est, le Conseil départemental des Ardennes et la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse partagent la volonté commune d'engager, au cours du premier semestre 2021, des réunions de travail avec l'ensemble des forces vives locales, notamment avec les communes, afin de construire ensemble le Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE).

Démarche conjointe de l'Etat et de la Région Grand Est, le PTRTE s'appuie sur tout le travail déjà réalisé par le territoire. Il vise à l'accompagner de façon globale, à faire émerger et prioriser les projets inscrits dans une dynamique économique, sociale et environnementale. En effet, il décline localement les orientations stratégiques partagées entre l'Etat et la Région : transition énergétique et écologique, cohésion territoriale et coopérations, économie plurielle ancrée dans les territoires.

Le renouvellement du projet de territoire porté par le nouvel exécutif communautaire et l'engagement des nouvelles programmations pluriannuelles (France relance, contrats de plan Etat-Région, programmes européens etc.) offrent une conjonction d'agendas et une opportunité pour une action publique plus efficace. Le PTRTE a, ainsi, vocation à déployer, et non contraindre, le projet de territoire de la Communauté de Communes pour une relance durable : économie locale, transition énergétique et écologique et cohésion territoriale et sociale :

- en capitalisant sur l'existant : contrats, dispositifs et programmes etc. ;
- en s'appuyant sur les ressources spécifiques de chaque territoire ;
- en mobilisant des financements de relance et sur-mesure.

Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du Business Act et du Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Saisissant comme un atout cette proposition de contractualisation unique, la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse s'engage ainsi dans la démarche de constitution d'un PTRTE à laquelle elle associera l'ensemble des partenaires qui la soutiennent depuis de nombreuses années dans la mise en œuvre de sa politique locale.

Ce Pacte propose une approche globale et cohérente des politiques publiques notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

En y inscrivant les projets d'investissement portés par la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse ainsi que par les communes qui la composent, lesquels poursuivront l'ambition de servir les orientations stratégiques du projet de territoire et bénéficieront de manière privilégiée des concours financiers de l'Etat, du Conseil départemental des Ardennes et du Conseil régional Grand-Est, ce Pacte territorial de relance et de transition écologique constituera le gage du renforcement du projet du territoire de la communauté de communes Ardenne rives de Meuse et de sa cohésion, laquelle est essentielle à son développement.

Afin de bénéficier rapidement des effets de la relance, l'objectif commun est de finaliser une première version de ce Pacte à l'horizon du 30 juin 2021.

Toutefois, sans attendre la finalisation du Pacte territorial de relance et de transition écologique, plusieurs projets de la communauté de communes Ardenne-Rives de Meuse ont d'ores et déjà été financés par l'État et ses opérateurs dans le cadre du plan de relance tels que :

- les travaux énergétiques de la piscine de Revin ;
- les travaux d'assainissement à Ham-sur-Meuse ;
- les travaux d'assainissement de Vireux-Molhain (agence de l'eau) ;
- l'amélioration de la collecte des eaux usées de la commune d'Aubrives (agence de l'eau) ;
- la création du 1^{er} assainissement de la commune de Hierges (agence de l'eau).

Avant été déposé, également, le dossier suivant :

- démolition de la friche CELLATEX ;
- équipements déversoirs d'orage et de télégestion ;
- nouvelle ressource en eau potable Givet-Chooz ;
- télégestion, sectorisation, instrumentation de l'assainissement ;
- télérelève et télésurveillance consommation des abonnés.

Par ailleurs, la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse envisage de présenter, au titre du plan de relance, plusieurs projets dont, à titre d'illustration (inventaire non exhaustif) au titre de 2021 ou futurs au titre du plan de relance :

- Dans le cadre du Plan Friches :
 - Revin : friche OXAM, Electrolux, Porcher ;

- Givet : Friche Cellatex voire friche SOPAL-Gascogne.
- Construction d'un Parc résidentiel de Loisirs à Fumay
- Programme de travaux énergétiques sur les bâtiments de la Communauté :
 - Locaux administratifs ;
 - Locaux sportifs.
- Charlemont, Citadelle de Givet, pôle touristique structurant
- Recherche et exploitations d'eaux souterraines
 - 2021 : poursuite de l'exploration si étude exploratoire positive ;
 - 2022 : montage du projet d'exploitation.
- Eaux et assainissement
 - Eaux : sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de 9 Communes ;
 - Assainissement : maillage et optimisation du rendement des installations existantes : STEP de Givet et STEP de Vireux-Molhain ;
 - Modernisation de l'offre de services des Maisons de Services au Public (MSAP) ou Maisons France Services (FS) dans le cadre notamment de l'appel à candidatures Conseillers Numériques.
- WIFI territorial et développement numérique ;
- Intégration du Contrat Local de Santé n°2.

Ce document est sans incidence financière pour la Région : les projets listés sont indicatifs et leur financement sera envisagé ultérieurement après passage en commission permanente.

Le Département des Ardennes poursuivra son soutien aux projets du territoire par :

- la voie de son dispositif financier « Contrat de Territoire 2017-2025 » permettant le financement des actions du programme. Dans le cadre du contrat signé entre le Département et la Communauté de communes, une enveloppe de 1 177 746 € est allouée au territoire Ardenne-Rives de Meuse. Au 1^{er} avril 2021, cette enveloppe est engagée à hauteur de 69,50 %.
- la mobilisation de ses services et de son réseau de partenaires (actuellement l'Agence Départementale du Tourisme, la SPL XDemat, l'Etablissement Public Foncier de Grand Est, le Parc Naturel Régional des Ardennes) dans le cadre de son outil d'ingénierie « Ardennes Ingénierie » visant à accompagner les maîtres d'ouvrage dans la concrétisation de leurs projets. Au 1^{er} avril 2021, 41 demandes de conseils et d'accompagnements ont été traitées ou sont en cours de traitement sur le territoire Ardenne rives de Meuse.

La liste détaillée des projets d'investissement portés et soutenus par la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse sera intégrée dans le Pacte territorial de relance et de transition écologique. Cette liste aura vocation à être actualisée et complétée lors d'une revue annuelle des projets.

Le PTRTE s'inscrit dans la durée et sert de cadre permanent de travail entre les élus locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les opérateurs nationaux, la Région Grand Est et le Département des Ardennes qui souhaitent s'y associer. S'il répond, d'abord, à l'urgence de soutenir la relance de notre pays, le PTRTE s'inscrit dans la durée du mandat 2020-2026. Il sera régulièrement enrichi ou amendé afin de demeurer évolutifs et adapté au contexte local.

Ainsi, pour que ce Pacte territorial de relance et de transition écologique puisse ouvrir de nouvelles perspectives concourant à la vitalité du territoire de la communauté de communes Ardenne-Rives de Meuse, le suivi du pacte sera effectué par une gouvernance partagée, à même de faire émerger, y compris dans la durée, une dynamique partenariale large. Le suivi du projet de territoire de la Communauté de communes et son évaluation resteront, quant à eux, de la gouvernance de l'assemblée communautaire.

Pour mener à bien les différentes phases d'élaboration du Pacte, la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse pourra solliciter, en fonction de ses besoins et de ses capacités, un accompagnement de l'Agence nationale de la cohésion des territoires auprès de son délégué territorial, le préfet, et de ses opérateurs partenaires.

Le xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

A xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Le Préfet des Ardennes

Le président de la communauté Ardenne-Rives de Meuse

Jean-Sébastien LAMONTAGNE

Bernard DEKENS

Le président du Conseil départemental des Ardennes

Le président du Conseil régional Grand-Est

Noël BOURGEOIS

Jean ROTTNER

